

<b>CR Technique et Scientifique n° 02</b>	<b>Date : 04 juin 2013</b>	422-TER2-0113-44	<i>Lieu : DREAL PDL</i>	
	Objet : Présentation de la commande et ses objectifs, présentation des premières hypothèses de travail		Rédacteur : M. RIPOCHE	<b>PROCHAINE REUNION : 11 juillet 2013</b>

Fonction – Organisme	Représentant	Mail	Présent	Diffusion
Paysagiste VU D'ICI	Michaël RIPOCHE	m.ripoche@vudici.fr	X	X
Apprentie VU D'ICI	Mylène MANGIN		X	X
DREAL	Elise SOUFFLET-LECLERC	elise.soufflet@developpement-durable.gouv.fr	X	X
Stagiaire DREAL	Marion MORTIER	ma.mortier@gmail.com		
Paysagiste Conseil – DREAL	François BONNEAUD	francois.bonneaud@free.fr	X	x
Chercheur à L'Inventaire région Pays de la Loire	Florian STALDER	florian.stalder@paysdelaloire.fr	x	x
Paysagiste CAUE49	Benoît WOJCIK	b.wojcik@caue49.com	x	x
Paysagiste DPLG – CAUE72	Céline LEVRARD	c.levrard@caue-sarthe.com	x	x
Paysagiste CAUE72	Stéphane FOUGERAY	s.fougeray@caue-sarthe.com	x	x
Paysagiste CAUE 44	Gaëlle FEAT	<a href="mailto:g.feat@caue44.com">g.feat@caue44.com</a>	X	x
DDTM85	Julien RIVIERE	julien.riviere@vendee.gouv.fr	X	x
Inspecteur des Sites 72	Florine VASSEUR	florine.vasseur@developpement-durable.gouv.fr	X	x
Planification – thématique Paysage DDT49	Marianne PELET	marianne.pelet@maine-et-loire.gouv.fr	X	x
Service Environnement CG85	Olivier BOSSU	olivier.bossu@vendee.fr	X	x

## Présentation des Atlas de Paysages, présentation de la commande et des objectifs

Elise Soufflet-Leclerc introduit la réunion en remerciant le CAUE 49 de nous accueillir pour cette réunion. Elle présente rapidement le contexte de l'étude et les conclusions de la réunion précédente (cf ppt), les temps forts, et les dates importantes à retenir.

Cet atlas c'est :

C'est un outil d'aide à la décision, qui contextualise, aide à voir et à comprendre le paysage, au service des projets de territoire de demain :

- Un outil surtout pour les techniciens qui vont éclairer les décisions des élus, et des citoyens pour éclairer leurs actions
- Une approche structurée et cohérente à différentes échelles de paysage qui intègre les dynamiques à l'œuvre, les bassins de vie, les modes de percevoir et de se représenter. Une analyse des évolutions des paysages depuis 10 ans (grâce aux atlas de paysages départementaux)
- Un document pour l'action car il révèle les enjeux
- Une matière en libre service, libre de droits et actualisable
- Une échelle de travail : analyse au 1/25 000 et restitution au 1/100 000. Une analyse des structures-types qui caractérisent les unités paysagères (et non des structures localisées)
- Un travail sociologique avec une démarche participative

Ce n'est pas un plan de paysage, ni la partie paysage d'un SCOT et l'information est utile mais insuffisante pour un PLU.

L'Atlas des Pays de la Loire sera restitué dans un premier temps sur un site internet actualisable et accessible aux citoyens. Ce site est en cours de structuration

Les paramètres d'accès au site sont :

\* URL : <http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

\* Identifiant générique : paysages

\* Mot de passe générique : paysages-PDL

L'ensemble de présentations, documents et compte-rendu sont archivés dans la partie collaborative.

<http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/comite-de-suivi-scientifique-et-r27.html>

Elise Soufflet-Leclerc rappelle que le comité de suivi scientifique et technique est une instance de travail et d'échanges. Elle souligne aux membres de la réunion l'importance de transmettre en continu aux bureaux d'études les ressources (photos, bases de données, études...) qui peuvent être exploitées pour l'Atlas. Des personnes ressources sur des lieux ou des thèmes peuvent être sollicitées pour participer à certaines réunions ou sorties terrains. Les 5 DDT(M) vont désormais être invitées aux réunions. et les informations seront diffusées aux paysagiste-conseil.

Des temps de travail collectifs pour partager des savoirs sont organisés le mardi 18 juin en Sarthe, Mayenne et vallée du Loir et le mercredi 26 juin en Vendée, Loire-Atlantique et une partie du Maine-et-Loire. Un mailing a été envoyé. La liste des inscrits est présentée aux membres

## **Travail sur la mémoire du Paysage, présentation des premières synthèses bibliographiques et cartographiques, travail sur la notion d'unités, de familles et d'ensemble**

Michaël Ripoché, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, présente le déroulé de la suite de la réunion.

Elle comporte une présentation des premières synthèses bibliographiques et cartographiques réalisées par les bureaux d'études Vu d'Ici, Urban ISM, Emanence, Althis, Aqualan et sera animée par un travail participatif des membres du comité de suivi scientifique et technique organisé en deux temps.

La présentation débute par le premier travail des membres du comité de suivi scientifique et technique : un exercice de réflexion individuel sur la mémoire que l'on a du paysage à l'échelle des Pays-de-la-Loire.

Michaël revient ensuite sur la définition d'une unité paysagère. La notion d'unité paysagère repose sur son caractère unique. Lorsqu'il s'agit de délimiter des unités, la principale difficulté est de faire la synthèse entre des caractères physiques, sociaux et dynamiques, qui chacun pris isolément formeraient des ensembles ne se superposant pas nécessairement. Aussi, l'unité paysagère se détermine par rapport à ses voisines, c'est-à-dire qu'elle acquiert son individualité par comparaison avec les paysages environnants. Elle répond à une structure spécifique alliant des composantes (ou éléments) paysagères qui se traduisent par une ambiance spécifique perceptible. Un diagramme schématique illustre ces définitions.

L'Atlas Pays-de-la-Loire n'est pas une synthèse des atlas départementaux. Le travail engagé à l'échelle régionale peut toutefois prendre pour support les Atlas départementaux existants. Tous les départements des Pays de-la-Loire ont un atlas excepté la Vendée. Les études d'impact éolien et les ouvrages « Bien construire en Vendée » peuvent servir d'appui.

Une première réflexion sur les unités paysagères existantes et l'identification des premières limites stables et des fusions potentielles sont mises en avant. L'arbitrage à l'échelle régionale peut être différent de l'échelle départementale ; une sous unité paysagère d'un Atlas départemental peut s'intégrer à une autre unité paysagère pour l'Atlas régional. Des unions trans-départementales sont envisagées comme celle des Marches de Bretagne occidentales et orientales de l'Atlas de Loire-Atlantique, avec le Segréen de l'Atlas de Maine-et-Loire. Certaines unités peuvent préserver leur caractère à l'échelle régionale comme le Val d'Anjou et le Saumurois. La question de l'approche méthodologique se pose, les unités paysagères des Atlas peuvent être définies selon des logiques différentes comme la Sarthe. Une cohérence pour traiter les zones urbaines doit être trouvée. Est-ce que les zones périphériques d'agglomération doivent être prises en compte avec les espaces centraux plus denses?

En ce qui concerne le socle physique, des cartes ont été réalisées sur la géologie, le relief, et l'occupation du sol de la région. La géologie résulte de la rencontre entre le massif armoricain et les grands bassins sédimentaires qui déterminent les directions structurantes imposées au paysage dans la moitié sud de la région (sillons de Bretagne, Guérande...). Le Maine et Loire et la Sarthe voient l'amorce du bassin parisien (cuesta et buttes témoins) tandis que le sud Vendée est tourné vers le bassin aquitain. Les massifs granitiques sont des éléments marquants du Nord. Le quaternaire a redessiné toutes les zones d'effondrement (marais) et la configuration des terrasses alluviales les plus marquantes à l'échelle régionale (Loire, Loir, Sarthe).



Au niveau du relief, des grands massifs collinaires ressortent, les collines vendéennes, et du Maine. Des jeux de reliefs orientés Est-Ouest se dessinent. Des failles comme le sillon de Bretagne sont apparentes. Les marais de Guérande, de Goulaine apparaissent comme des éléments structurels à part entière. L'eau est omniprésente sur le territoire régional excepté au niveau des plaines calcaires au nord du marais poitevin où l'eau part en souterrain. Des vallées s'imposent plus que d'autres à l'échelle régionale comme la vallée du Loir.

Différents éléments rythment l'occupation des sols dans la région : les grandes agglomérations (Nantes, Angers, Le Mans, Laval...), la frange littorale urbanisée, les marais qui génèrent des paysages ouverts, la Loire et le couloir Ligérien, les vignobles au niveau du Maine-et-Loire et de la Loire Atlantique, la plaine maraîchère habitée de la Loire, la plaine céréalière notamment en Vendée, qui découle de l'explosion de la maille bocagère, les différents types de bocage (le bocage semi ouvert habité à boisements orientés de Loire Atlantique, le bocage à petits bourgs sans boisements en Mayenne...), l'alternance d'ensemble forestier et de macro-clairières habitées en Sarthe. Les interfaces entre ces ensembles et notamment en périphérie d'agglomération créent des éléments de complexité et soulignent l'importance de traiter les franges.

Ces différents types d'occupation du sol s'organisent autour d'une armature et de dynamiques spécifiques. Des grands axes autoroutiers relient les principales villes de la région entre elles comme Nantes, Angers, Le Mans, La Roche-sur-Yon, Laval, et les rattachent aux autres villes comme à l'Est Tours, Paris, au Nord Caen, au Nord Ouest Rennes, Brest.

Il a été demandé de rajouter les infrastructures ferroviaires, le projet de tram-train Nantes-Chateaubriant et les véloroutes et voies vertes.

La carte avec les différentes couches urbanisées met en avant des villes comme Nantes, Le Mans, avec une forte diffusion urbaine, ce qui pose la question de la consommation d'espace. La population se concentre essentiellement au niveau de la façade littorale Ouest, de trois grands pôles urbains (Nantes, Angers, Le Mans), des villes intermédiaires comme Cholet, La Roche-sur-Yon, Saumur, Laval et sur les communes du Nord-Est de la région en direction de Paris.

A propos des chiffres relatifs aux nombres d'habitants par communes, il faut tenir compte de la superficie des communes-plus importantes à l'Ouest qu'à l'Est- avant d'en déduire des conclusions relatives à l'analyse de la répartition de la population.

Concernant l'évolution démographique, elle augmente en périphérie des villes, en particulier autour de Nantes, au niveau des franges littorales, et sur l'axe Nantes-Le Mans où on remarque un rythme important de constructions neuves. Un vieillissement de la population sur la frange littorale est à noter du fait de l'importance des résidences secondaires liées au cadre paysager.

L'agriculture a tendance à se développer vers des grands surfaces avec l'explosion des maillages bocagers. Le développement de l'agriculture des grandes parcelles est corrélé aux secteurs de pression foncière (aire d'influence nantaise, frange littorale, A11).

Des projets d'importance régionale impactant le paysage sont à remarquer:

- Aéroport Notre Dame des Landes
- LGV Le Mans - Rennes
- Contournements des agglomération Nantes, Angers
- Projet d'Autoroute A831

Pour les cartes du patrimoine naturel, il faut dissocier dans la légende ce qui relève de la protection et ce qui relève de la gestion.

Un relevé des sites reconnus ayant fait l'objet d'une protection au titre du patrimoine naturel, paysager et/ou architectural permet de constater :

- Une surreprésentation des sites liés à l'eau et notamment le val de Loire
- Une présence importante des collines boisées

Il faut rajouter le projet d'AVAP Sud-Loire. Nota, sur la carte, on ne fait pas la distinction entre les sites classés et inscrits. Les couleurs sont trop proches.

Le croisement des données obtenues suite à l'analyse du relief, de l'occupation du sol, des dynamiques territoriales, et des unités paysagères existantes permet d'aboutir à des unités paysagères théoriques.

Plusieurs questions liées à l'échelle régionale de l'Atlas apparaissent :

- Une unité paysagère est-elle forcément contigüe ?
- Une unité identifiée à l'échelle d'un atlas départemental peut-elle devenir sous-unité à l'échelle régionale ?
- Une sous-unité départementale peut-elle changer d'unité à l'échelle régionale ?
- Un débat tranché à l'échelle départementale doit-il et/ou peut-il être rediscuté à l'échelle régionale (ex Loire estuarienne et Marais de Brière)
- Comment intégrer les zones composites de péri-urbanisation ?
- Quelle dénomination des unités préférer (description géographique, référence locale) ?

L'exercice en groupe sur les problématiques d'UP spécifiées par Michaël Ripoché est ensuite lancé. Les membres se répartissent en deux groupes de travail. Il porte par exemple sur :

- l'agglomération nantaise avec l'UP de la ville rivulaire, la Loire dans la traversée de Nantes s'intègre-t-elle à l'agglomération Nantaise ?
- l'agglomération angevine : l'extension de l'agglomération sur les unités voisines nécessite à nouveau une définition des limites : trois zones en questions à l'Est - NE (Portes du Baugeois), au Sud Ouest et au Sud Est (Plateaux de l'Aubance)
- l'assemblage des deux UP 44 et 49 pose question au niveau du marais de Gré

#### **Du travail des deux groupes ressortent les constats ou interrogations suivants :**

- Pourquoi scinder l'île d'Yeu à l'échelle régionale
- Réunir les UP B3 et B3q dans un ensemble estuarien en distinguant les marais de Brière
- Composer l'unité de l'agglomération nantaise comme un tout incluant l'unité A1q (à débattre)
- Questionnement sur l'isolement des marais de Gré près d'Ancenis
- Sur l'unité P du « plateau d'interfluve » il s'agira peut être de questionner la limite historique au regard des subtilités de terrain
- Intégrer le versant viticole ligérien dans l'unité B2
- Basculer Oq dans l'unité O
- L'agglomération angevine semble assez complexe à gérer au regard des nombreuses interfaces et des déports de pression urbaine : garder l'axe ligérien, questionner les continuités viticoles et l'aire d'influence de l'agglomération
- Envisager la continuité du val de Loir du 49 au 72
- L5q est plus de l'échelle de la sous-unité.
- Il pourrait être intéressant d'utiliser le critère de la navigabilité historique d'une rivière comme un élément pouvant singulariser une vallée à l'échelle d'une région (ce qui ferait ressortir la Mayenne, la Sarthe et peut être la Sèvre Nantaise, mais aussi l'Erdre avec le canal de Nantes à Brest)
- Le paysage de la vallée du Loir fait véritablement l'objet de politiques spécifiques en matière de paysage : AVAP PUPA Plan de paysage ce qui la légitime d'autant plus dans son identification à l'échelle régionale



- Les dernières autoroutes dans la Sarthe ont fait l'objet d'aménagement importants de zones d'activités au niveau des échangeurs et aussi du 1% paysage qui a contribué à stimuler les aménagements de cœur de bourgs dans le fuseau de passage autoroutier
- Importance dans le paysage des carrières de Sillé le Guillaume
- La Loire se révèle très structurante à l'échelle de la région
- Construction des principales agglos sur des cours d'eau : Nantes/Loire, Angers/Maine, le Mans/Sarthe, Laval/Mayenne, Saumur/Loire
- La question est posée de la banalisation des paysages sous la pression urbaine des grandes agglomérations.
- L'idée de l'éventail hydraulique du Lay en Vendée paraît intéressante à creuser en matière d'identification avec à noter une similitude avec l'unité H présente une concentration plus importante de mégalithes...
- Même s'ils sont anecdotiques à l'échelle régionale il faudra trouver le moyen d'évoquer les petits marais rétro littoraux de Talmont et St Hilaire
- Le secteur des Sables d'Olonne constitue une véritable charnière dans le paysage côtier.

L'ensemble de ces constats servira d'appui pour arbitrer les constats faits par le bureau d'études sur le terrain.

La prochaine réunion se tiendra à Nantes, à la DREAL le 11 juillet 2013 de 13h30 à 16h30.

Fait à Beaucouzé, le 5 juillet 2013

M. RIPOCHE,  
Paysagiste, Chef d'agence

Elise SOUFFLET-LECLERC  
DREAL